



Communiqué de presse Métropole Rouen Normandie

Mercredi 5 janvier 2022

La Métropole et l'Office National des forêts signent une nouvelle convention stratégique pour réaffirmer leurs ambitions communes

La Métropole Rouen Normandie et l'Office national des forêts collaborent depuis de nombreuses années pour la préservation et la valorisation des massifs forestiers uniques de notre territoire. Face aux enjeux climatiques et conscients de l'urgence à agir en définissant des objectifs toujours plus ambitieux, une nouvelle convention stratégique a été décidée. La signature de cette feuille de route ambitieuse ce 5 janvier en forêt de Roumare marque une volonté commune forte d'avancer main dans la main pour être territoire pionnier en matière de gestion de nos forêts, d'adaptation de celles-ci aux changements climatiques et de sensibilisation du public à leur devenir.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie et Marie Atinault, Vice-Présidente en charge des transitions et innovations écologiques : « Avec l'ONF, nous avons une volonté et une ambition commune, pour nos forêts, qui représentent à elles seules 1/3 du territoire métropolitain. Vouloir être la Capitale du monde d'après ou encore la Capitale Européenne de la culture, aujourd'hui, c'est porter des valeurs de transition sociale-écologique et de décliner des actions concrètes pour être pionniers en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Cette signature aujourd'hui symbolise cet engagement commun, pour nos forêts, pour les habitants de notre territoire, pour le cadre de vie, pour un territoire résilient, pour l'avenir de la planète. C'est ambitieux oui ! Et nous serons au rendez-vous ! ».

Pour Éric Goulouzelle, Directeur territorial ONF Seine-Nord : « Gérer les forêts domaniales réparties autour de la métropole rouennaise fait de l'ONF un des acteurs du développement de ce territoire. Notre responsabilité, c'est d'accueillir les projets des élus en veillant à ce qu'ils s'intègrent au mieux dans ces forêts, qu'ils respectent leur identité, leur histoire mais aussi leur futur. Et c'est bien parce que les ambitions portées par les élus rouennais intègrent toutes les dimensions possibles de ces espaces naturels (biodiversité, économie du bois, changements climatiques, activités de loisirs...) que nous sommes ravis d'amplifier les partenariats existants et de doter collectivement ces forêts de moyens à la hauteur des enjeux et des espoirs qu'elles inspirent ».



L'ONF et la Métropole, partenaires depuis de nombreuses années, au service d'un patrimoine forestier exceptionnel

L'Office national des forêts et la Métropole Rouen Normandie sont partenaires depuis de nombreuses années, comme en témoigne la politique forestière de la Métropole, mise en place depuis les années 2000. La qualité de ce partenariat et la particularité du contexte local avec la proximité de la ville avec son écrin forestier important a conduit à l'obtention du label Forêt d'Exception® en 2015 pour les trois forêts domaniales de La Londe-Rouvray, Roumare et Verte. La très forte implication de l'ONF dans la rédaction de la Charte forestière de territoire 2021/2026, notamment lors de la concertation menée auprès du grand-public sur la charte (rédaction, suivi et analyse des enquêtes), en est également l'illustration.

En 2019, l'ONF et la Métropole ont signé une première convention stratégique pour renforcer la prise en compte des forêts dans l'attractivité du territoire et la qualité de vie des habitants. En 2020, au regard des défis environnementaux et économiques majeurs, le nouvel exécutif de la Métropole et l'ONF ont souhaité une ambition plus forte, avec pour objectif de :

- Mettre la transition écologique au cœur de la stratégie métropolitaine : Rouen Capitale du Monde d'après
- S'appuyer sur les solutions fondées sur la nature dans une perspective accrue de lutte contre le réchauffement climatique
- Concilier nature et culture en perspective de Rouen Capitale européenne de la culture 2028
- Contribuer à la mise en valeur de l'Axe Seine
- Garantir un territoire haute qualité de vie aux habitants.

Le signal donné par le lancement de Capitale du Monde d'après, en septembre 2020, a marqué cette nouvelle ambition pour le territoire. Ainsi, la Métropole Rouen Normandie prétend amplifier son action pour développer la résilience du territoire et de contribuer de manière plus intense à l'ambition collective de limiter le réchauffement climatique et de s'adapter à ses effets inévitables. En décembre 2020, elle a déclaré l'urgence climatique sur son territoire et s'est engagée à préparer l'avenir, en devenant une agglomération pionnière pour la transition. En février 2021, elle s'est également engagée dans la démarche « Cities Race to zero » en vue d'atteindre la neutralité carbone.

Par ailleurs, l'ONF entend mettre en œuvre de manière exemplaire sur ce territoire Forêt d'Exception® les grands enjeux de son Plan Stratégique National 2021-2025 et notamment :

- Adapter les forêts au changement climatique
- Conforter le rôle structurant de l'ONF dans l'approvisionnement de la filière bois
- Renforcer, faire connaître et valoriser les services écosystémiques rendus par les forêts
- Dialoguer étroitement avec les élus et la société.

Ces ambitions se rejoignent et les deux partenaires, reconnaissant le caractère impérieux et urgent de la situation, s'engagent à mettre en commun leurs moyens pour définir et mettre en œuvre un projet répondant à ces objectifs. C'est l'objet de cette nouvelle convention stratégique signée aujourd'hui.



Une nouvelle convention stratégique pour formaliser une volonté commune ambitieuse

Afin de formaliser ces objectifs communs plus ambitieux, **il a été décidé de résilier la convention en cours et d'établir de nouveaux objectifs plus forts, plus ambitieux dans le cadre d'une nouvelle convention stratégique pour la période 2021-2026.**

Cette dynamique vise à placer la politique forestière déployée sur la Métropole à un haut niveau de qualité de services, à rayonner plus largement sur les territoires voisins dotés d'une charte forestière, à déboucher sur la collaboration des partenaires, notamment le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande et l'agglomération Seine Eure, dans l'optique d'une cohérence des orientations à l'échelle de l'Axe Seine.

La convention stratégique signée ce jour symbolise cette volonté commune. Elle est retraduite dans le 4^{ème} plan d'actions de la Charte forestière de territoire valant Contrat de projet du label Forêt d'Exception® en cours de renouvellement, qui fixeront les modalités opérationnelles liées aux projets.

Des nouveaux objectifs, déclinés en actions concrètes sur le territoire

Cette convention porte sur la période 2021-2026. Elle définit les domaines de compétences et les actions pour lesquels les deux parties entendent renforcer leur coopération. Elle détermine également les modalités de suivi et de gouvernance de ce partenariat. Dans le cadre de cette convention, la Métropole et l'ONF poursuivront et amplifieront leur partenariat avec pour ambition les objectifs suivants :

- Le bien-être des populations locales
- La haute qualité de vie et l'attractivité du territoire
- La prévention contre le réchauffement climatique et ses conséquences
- La valorisation du bois dans les usages les plus locaux possibles
- Un haut niveau de dialogue et de collaboration
- Une information transparente sur la gestion forestière.

Ces objectifs sont déclinés en plusieurs axes dont découlent des actions opérationnelles et détaillées dans la Charte forestière de territoire et le Contrat de projet Forêt d'exception®.

Voici les différents axes privilégiés :

1- Des forêts pour se ressourcer, se cultiver, s'impliquer

Des lieux de sérénité, de ressourcement et de santé

- Définir un maillage de zones privilégiées pour les usagers (zones de tranquillité, ambiances particulières, sites de loisirs...)
- Mettre en valeur les paysages, en particulier les panoramas sur l'axe Seine
- Tracer les perspectives d'une forêt zéro déchet (espace naturel préservé des incivilités)
- Maîtriser les risques en forêt mais également sur les interfaces avec les autres milieux (tempêtes, incendies, chasse...)





Communiqué de presse Métropole Rouen Normandie

- Garantir la bonne cohabitation des usages (sensibilisation à la multifonctionnalité, réflexion sur le partage d'itinéraires...)
- Développer le sport pour tous en forêt au bénéfice de la santé des habitants (équipements sportifs accessibles aux personnes handicapées, développement du trail, VTT...)
- Identifier et mieux prendre en compte les attentes des différents publics (offres de services spécifiques, public féminin, PMR ...)

Une stratégie de développement des mobilités douces en forêt

- Assurer une desserte bas-carbone des forêts, notamment par les transports en commun
- Proposer un réseau et une offre de service pour les vélos, roller...
- Concevoir un projet nature enrichissant l'itinéraire Seine à vélo

Un lieu d'attractivité et de rayonnement dans le respect du milieu naturel

- Développer l'offre culturelle et artistique en forêt sous différentes formes
- Reconduire le projet Forêt Monumentale
- Développer des événementiels sportifs éco-responsables de rayonnement national
- Concevoir une offre d'hébergement temporaire et insolite accessible à tous

Un public impliqué pour mieux protéger le patrimoine forestier

- Mettre en place des chantiers nature, des inventaires participatifs, des animations responsables (forêt propre, plantations, sciences participatives...)
- Développer une veille citoyenne et apporter une réponse efficiente
- Promouvoir le bois et sa mobilisation en illustrant la transformation et la consommation locale avec des ateliers artistiques en forêt

2- La transition écologique et sociale autour d'une gestion durable des forêts

Une gestion conforme aux attentes sociétales

- Définir et déployer des documents de gestion durables adaptés aux forêts publiques de faible superficie
- Rédiger des aménagements compatibles avec les standards des certifications PEFC et FSC
- Travailler en étroite concertation sur les aménagements des forêts domaniales

Une résilience renforcée au changement climatique

- Instrumenter les forêts pour mieux comprendre les effets du changement climatique, y compris sur la production de bois.
- Renforcer le suivi de la veille sanitaire des peuplements
- Expérimenter des modalités techniques d'adaptation de nos forêts (îlots d'avenir, forêt mosaïque, plantations...)



Une exploitation et une valorisation des bois optimales

- Garantir des chantiers forestiers exemplaires (pédagogie, communication, réflexion logistique prenant en compte les autres usages...)
- Mettre en place les infrastructures garantes de la qualité des sols
- Favoriser les circuits courts notamment par un suivi annuel de la production et des débouchés des bois du territoire
- Travailler sur les débouchés pour garantir la sylviculture des peuplements
- Réaliser des chantiers pilotes sur la construction bois local (équipements en ville ou en forêt)

Une biodiversité optimale exprimée dans les prochains aménagements forestiers

- Augmenter la proportion d'îlots de vieux bois
- Développer la qualité biologique des milieux ouverts (silicicoles et calcicoles)
- Être territoire pilote pour l'expérimentation environnementale, notamment pour la gestion des mares forestières
- Travailler sur les aires protégées/sanctuarisées en forêts publiques

Une Métropole qui valorise les services écosystémiques de la forêt

- Quantifier les bienfaits de la forêt sur la qualité de vie du territoire et de ces habitants
- Identifier des contreparties financières et impliquer les industriels du territoire (mécénats, compensation carbone...)
- Déterminer avec les citoyens les attentes des différents publics sur la forêt
- Contribuer aux réflexions sur l'arbre en ville

3- Une gouvernance opérationnelle et collaborative entre la Métropole et l'ONF

Un partenariat stratégique et opérationnel innovant

- Définir les orientations stratégiques lors de rencontres régulières entre le Président de la Métropole et la Direction de l'ONF
- Mettre en œuvre ces orientations dans le cadre de conventions d'applications opérationnelles (moyens humains et financiers) avec une étroite concertation des services techniques
- Mettre en place un laboratoire d'innovation sur les collaborations Collectivités / EPIC (distribution efficiente des rôles respectifs des contractants dans la mise en œuvre des différents projets, ingénierie financière, portage des dossiers, cadrage des relations avec les autres partenaires...)
- Elaborer une stratégie de communication partagée valorisant le partenariat existant, garante de la gestion multifonctionnelle des forêts, au bénéfice de l'image du territoire et de sa visibilité à l'échelle nationale (Forêt d'Exception)

Une volonté de conforter le maillage des forêts publiques autour des grandes forêts domaniales

- Mettre en commun les moyens et les informations pour constituer un patrimoine forestier public plus dense (SIG...)



Une participation citoyenne renforcée

- Rendre compte aux citoyens de la gestion forestière et de la convention
- Donner des marges de manœuvre aux citoyens (budget participatif, avis sur les sujets via la plateforme « Je participe ! »)

Les objectifs ambitieux affichés dépassent le cadre d'une gestion standard des forêts et doivent s'accompagner de la mobilisation de moyens humains, techniques ou financiers adéquats. Au regard des objectifs fixés, la Métropole et l'ONF élaborent chaque année un programme opérationnel concerté, qui définira les actions et leurs modalités de mise en œuvre.

L'ONF et la Métropole s'autorisent par ailleurs à rechercher des financements complémentaires auprès d'autres financeurs publics ou privés, par exemple sous forme de mécénats.

Un comité technique composé des personnels des services techniques concernés se réunira régulièrement afin de faire le point sur les actions en cours. Un compte rendu d'activités sera élaboré pour une restitution globale des actions, dans le cadre du comité de pilotage de la charte forestière de territoire. Ce compte rendu fera l'objet d'une communication grand-public.

Des premières actions concrètes à destination du public à venir

- **Balade branchée à Roumare** > la mise en place de ce parcours numérique autour du Parc animalier de Roumare sera la 1^{ère} dans les forêts domaniales de Normandie. Ce circuit numérique sera utilisable via l'application Balade branchée et permettra de découvrir la biodiversité forestière et la gestion de l'équilibre entre la faune et la forêt, en guidant les utilisateurs autour du parc animalier et ses environs (Mare Epinay). A travers l'histoire du moine Gédéon, prisonnier du temps, les visiteurs pourront se familiariser avec les thématiques de façon ludique et interactive, grâce à des quizz, des jeux, etc. Selon les réponses, plusieurs parcours seront proposés, pour une durée de 2 à 3h. Le circuit est sur le point d'être finalisé et sera valorisé auprès du grand public au printemps. La conception du parcours a été confiée à un prestataire spécialisé, grâce à un co-financement Métropole-ONF.
- **Parcours sportif Ben Harrati à Canteleu** > il s'agit d'un parcours sportif accessible aux personnes porteuses de handicap. Créé en 2008 sur la commune de Canteleu (départ au niveau du rond-point de Wolow), il complète un parcours sportif existant, en proposant une boucle de 900m accessible à tous. Il a été créé en concertation avec la commune de Canteleu et des associations, avec un financement de la commune de Canteleu, du Département de Seine-Maritime, du Centre national de développement du sport, de l'ONF et de la Métropole. Il s'agissait à l'époque du premier parcours sportif adapté à la fois aux personnes malvoyantes et à mobilité réduite en France. Le circuit commence à vieillir et devient moins accessible pour le public cible. Une étude vient d'être lancée pour définir les actions à mener pour sa réhabilitation afin qu'il soit de nouveau accessible à tous. Elle est financée par la Métropole et l'ONF. Un cabinet d'étude spécialisé dans l'accessibilité est prestataire de l'ONF pour cette étude. Les questions soulevées concernent notamment le revêtement au sol, le moyen de guidage des personnes malvoyantes, et les agrès. Une réunion de lancement a eu lieu à l'automne et la phase de diagnostic est en cours.



- **Renouvellement du label Forêt d'Exception** > En 2015, les massifs forestiers domaniaux de Roumare, Verte et La Londe-Rouvray ont reçu le label Forêt d'Exception®. C'est notamment la grande proximité des forêts avec le milieu urbain (relations historiques et contemporaines ville-forêt), ainsi que le fort partenariat entre l'ONF et la Métropole, qui ont justifié l'obtention du label. D'une durée initiale de 5 ans, le label doit ensuite faire l'objet d'une demande de renouvellement présentée au Comité National d'Orientation. L'ONF travaille actuellement sur le dossier de candidature qui devra être approuvé par les partenaires en mars prochain puis défendu devant le comité national en mai 2022. Le label Forêt d'Exception® consacre à la fois la qualité du site forestier, l'exemplarité de sa gestion et des partenariats engagés.

Après le succès de la première édition, une seconde édition de Forêt Monumentale est en cours de création avec l'ONF

Le 26 septembre 2021, après deux années d'exposition au public, les 13 œuvres du parcours de la Forêt Monumentale ont été démontées soit pour partir en filière de recyclage, essentiellement celles en bois, soit pour continuer leur vie à l'occasion de diverses expositions dans le monde entier.

Un système de comptage avait été installé en forêt dès avril 2019, soit 6 mois avant le lancement de la FM. Il a été implanté sur un chemin jusqu'ici peu utilisé et identifié par les visiteurs. Il nous a permis de mesurer les écarts de fréquentations liés à la mise en place de la biennale. Il sera par ailleurs laissé sur place encore 6 mois après le démontage des œuvres afin de mesurer les impacts à posteriori et les changements d'habitudes plus profonds. **Plus de 400 000 visiteurs ont été enregistré sur la période de l'exposition, ce qui en fait un des premiers événements culturels du territoire en termes d'affluence. L'évolution de fréquentation du massif forestier dans ce secteur a ainsi connu une augmentation d'environ 3 à 4 fois sa fréquentation originelle.**

Il est à relever également, malgré la forte affluence, le grand respect des visiteurs pour leur environnement. En effet **l'ONF n'a pas relevé plus de présence de déchets** qu'avant l'évènement. Ceci résulte sûrement du choix fait dès l'origine du projet de ne pas installer de poubelles dans le massif mais aussi d'une véritable sensibilité des visiteurs à leur environnement.

La prochaine édition de la Forêt Monumentale est en cours de création. **Le début d'année 2022 sera consacré à la définition précise du parcours. L'appel à projets devrait être lancé d'ici la fin d'année pour une inauguration prévue au printemps 2024.** Cette nouvelle édition intégrera les grands enjeux du mandat à savoir la transition sociale et écologique et la transformation du territoire par la Culture (notamment avec la candidature de Rouen au titre de Capitale européenne). Les nombreux axes et thématiques de la candidature tels que l'égalité femme-homme, la transition écologique, la mobilité douce, la ville à hauteur d'enfants seront naturellement intégrés au projet.

La politique culturelle s'articule en 3 grands axes que sont : La culture pour tous, par tous et partout avec une dimension très importante autour de l'espace public, que ce soit dans sa dimension sensible (art dans l'espace public), festive (partager une émotion) et urbanistique (réinventer l'espace).



Communiqué de presse Métropole Rouen Normandie

Il est important de créer le nouveau parcours sur un massif forestier différent de celui de la première édition afin qu'un maximum d'habitants puissent bénéficier de l'événement. **C'est ainsi que la forêt domaniale de Roumare, sur la commune de Canteleu, a été sélectionnée pour accueillir le futur parcours. À la différence de la première édition, il est souhaité que celle-ci accueille une œuvre pérenne. Enfin, afin de renforcer la dimension artistique de l'événement, la Métropole pourrait faire appel à un commissaire d'exposition pour orchestrer cette exposition.**

A propos de l'ONF



Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'ONF assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'Office réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.

Contacts presse

Métropole Rouen Normandie

Perrine BINET - Attachée de presse

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05

ONF

Sonia BOURGOUIN – Responsable communication

sonia.bourgouin@onf.fr

02 33 82 36 24 - 06 16 62 82 41

